



Sauvegarde et Embellissement de LYON

BULLETIN de LIAISON

ASSOCIATION LOI 1901

N° 17 Novembre 1987

Agrée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

Bientot l'ASSEMBLEE GENERALE

Le 4 Décembre se tiendra notre Assemblée Générale (convocation ci-jointe).

Nous serons reçus à l'Institut LUMIERE par son Directeur, Monsieur CHARDERE, qui a bien voulu nous accueillir cette année.

Après la partie statutaire au cours de laquelle nous ferons le point de nos activités pendant l'année écoulée, Monsieur CHARDERE nous parlera de l'Institut LUMIERE et ensuite nous sera présenté un film dont le montage a été réalisé par Marc ALLEGRET.

La soirée se terminera par la visite du Musée et le traditionnel vin d'honneur.

J'espère que vous serez nombreux à assister à cette réunion qui sera particulièrement intéressante.

Comme je l'évoquai l'an dernier, l'efficacité et la crédibilité d'une association sont liées au nombre de ses adhérents et j'avais souhaité que le nombre de nos Membres augmente au cours de 1987. Ce souhait s'est en partie réalisé : nous avons augmenté de plus de 10 % notre effectif. C'est bien, mais pas encore suffisant. Aussi, je renouvelle mon appel : que chaque Membre recrute un adhérent en 1988 et nous serons 225 !

Faites connaître S.E.L., ses activités, ses objectifs. Votre présence parmi nous témoigne de votre intérêt. Faites-le partager...

Nous avons décidé de modifier nos méthodes de travail. Pratiquement chaque mois nous réunissions un C.A. élargi mais qui ne permettait pas à chaque adhérent de participer.

En 1988, nous réunirons le C.A. comme prévu statutairement et nous tiendrons des réunions de travail auxquelles seront conviés tous les Membres de l'Association.

Ces réunions seront annoncées par le Bulletin de Liaison. Nous pensons, ainsi, que beaucoup d'adhérents pourront participer à nos travaux. (voir information en dernière page).

H. BERCHTOLD

UNE AUTRE ASSOCIATION : L' A.F.U.

Vous qui faites partie de notre association ou d'autres, vous avez certainement entendu parler des Associations Foncières Urbaines (A.F.U.) et vous vous interrogez, ne connaissant pas l'objet, le but et les avantages de faire partie d'une A.F.U.

En premier lieu, il faut souligner que l'adhésion est restrictive puisqu'elle s'adresse uniquement à des propriétaires d'immeubles et ne peut être créée que par eux. Il faut, au minimum, deux propriétaires et deux immeubles entiers.

De plus, ces propriétaires doivent posséder leurs immeubles dans certains secteurs, déterminés par l'article R 313-1 du Code de l'Urbanisme.

Pour Lyon c'est :

- 1) - Le Secteur Sauvegardé de St-Georges - St-Jean - St-Paul.
- 2) - Les Périmètres de Restauration Immobilière des pentes de St-Just et de la Croix-Rousse.

L'objet et le but de ces associations sont la réhabilitation du patrimoine par la mise aux normes d'habitabilité des logements locatifs, telles que la création de sanitaires, de chauffage, la réparation des parties communes, de l'électricité, etc...

Face à ces obligations, quels sont les avantages d'adhérer à une Association Foncière Urbaine ?.

Ils sont d'abord fiscaux puisque nous pouvons, comme avant 1977, déduire de nos revenus imposables les travaux exécutés, pendant cinq années consécutives.

A ceci vient s'ajouter les Subventions qu'il est possible d'obtenir lors de l'amélioration d'un logement locatif (ANAH - surcoût architectural).

Un premier bilan peut être dressé sur le Secteur Sauvegardé du Vieux-Lyon : depuis 1985, il y a eu 36 immeubles réhabilités, représentant 323 logements et 18 850 m² habitables locatifs, soit 100 logements par an.

Il est trop tôt pour parler du Périmètre de Restauration Immobilière des pentes de la Croix-Rousse et de Saint-Just, puisque ce type d'opération est possible seulement depuis Septembre 1986.

Ces réhabilitations privées ont été réalisées en accord avec le secteur public puisque la Ville de Lyon délivre, avant l'ouverture d'un chantier, une Autorisation de Travaux sous le contrôle a priori et a posteriori de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette action commune - privée, publique - doit conduire à une véritable mise en valeur du patrimoine, donc à un renouveau des centres villes et doit faire prendre conscience aux propriétaires de leur devoir de le sauvegarder pour les générations futures.

J.P. DRILLIEN, Architecte dplg

V.P. S.E.L.

DITES - MOI !!!

Dites-moi, mamis les gones, nous nous retrouvons "pique-plante" devant la statue en pierre de l'Homme de la Roche, Jean KLEBERG, nom francisé en KLEBERGER. C'était la mode en ce temps-là.

Il faudrait tout un chapitre pour "bajafler" sur la vie de ce riche banquier. Sachons seulement qu'il fut Echevin de LYON, une année avant sa mort, en 1546.

L'édification de ce monument en pied, surmonté face à un jardinet, à été possible grâce à une souscription publique par les Lyonnais de l'époque et surtout par les habitants de ce quartier. Cette oeuvre fut sculptée en 1842 par BONNAIRE, un gone lui aussi, né au 8 du quai Pierre Scize.

L'artiste, pour retrouver les traits du visage de ce Bon Allemand, comme l'on disait toujours et encore actuellement, retrouva, de l'ami personnel de KLEBERGER, une peinture faite par le grand peintre dessinateur Albert DURER, laquelle était exposée au musée de VIENNE (Autriche).

Riche et bienfaiteur des pauvres, sa statue tient, de la main droite, une bourse et de la main gauche, un livre : son testament. Deux symboles : richesse et générosité.

Au 60 du quai Pierre Scize, c'est le début de l'ancienne cité de Bourg Neuf. Dans cet immeuble, un fromager fabriquait "les fromages blancs du Mont Pilat".

Pourquoi ce nom de Mont Pilat ? Mystère. Une source intarissable y coule, ce qui permettait à cet homme de rincer ses "bertes" et ses faisselles. Pour livrer ses produits, il attelait un âne, ce qui m'offrait des joies à la vue de ce petit animal aux longues oreilles.

La porte de l'allée du 59 de ce quai est digne d'intérêt, dessinée par Joannès DREVET dans le célèbre livre "LYON de nos pères", texte de VINGTRINIER.

Face à cet immeuble se trouve l'entrée du pont de l'Homme de la Roche, le seul pont n'ayant point connu les affres des bombes avec sa soeur, la passerelle St Vincent, lors de la fuite de l'envahisseur en 1944.

J'étais, le jour de l'inauguration de ce pont, le 31 mars 1912, en culotte courte et col marin, en présence du Maire, Edouard HERRIOT (il n'était pas encore Président) et des membres de ma famille au complet.

Nous parlerons de Bourg Neuf une autre fois, si notre "Parsident" BERCHTOLD, donne la permission de tracer quelques vieux souvenirs de ce lieu charmant et, de ma main tremblante, je reprendrai la plume.

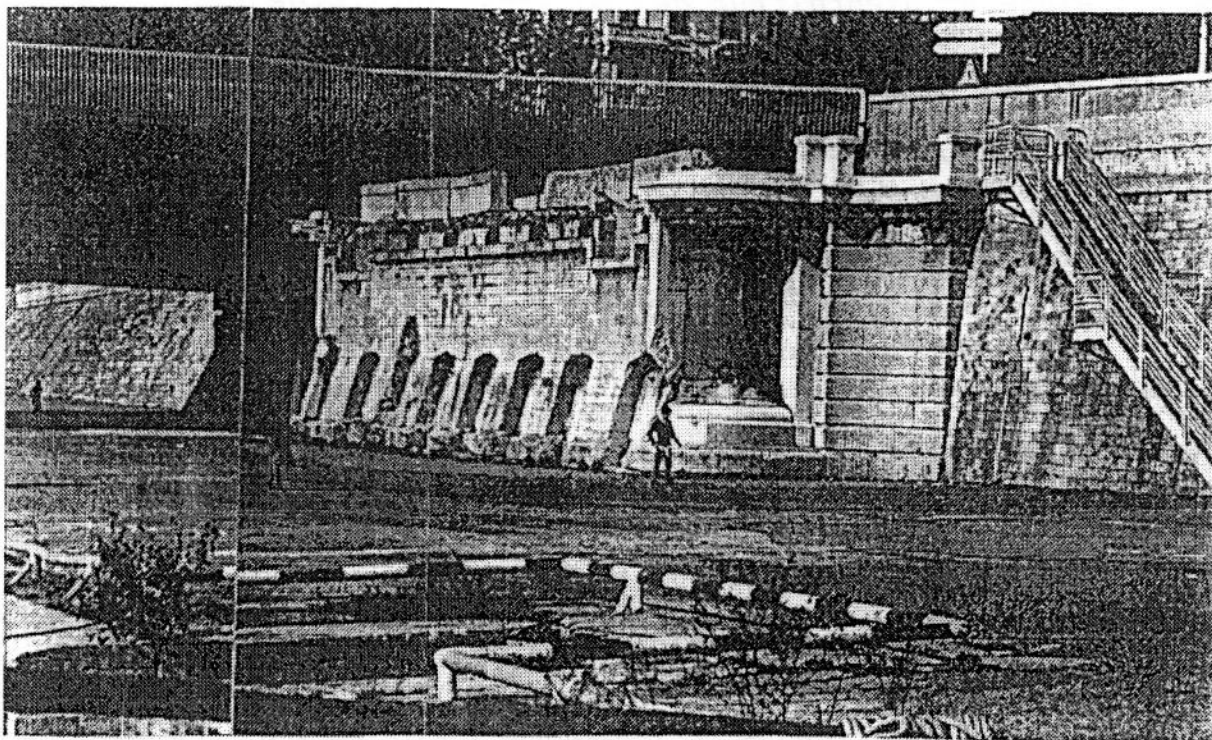
Louis LUDIN



A PROPOS DE BERGES...

Depuis quelques temps déjà, par voie de presse, la Ville de LYON crie haut et fort qu'elle va reconquérir ses berges et on ne peut que s'en réjouir. Allons nous enfin retrouver un lieu de promenade sur ces quais magnifiques du Rhône, mais pour cela combien de temps faudra-t-il lutter contre l'envahissement des voitures ? (où va-t-on finir par les mettre ces satanées bagnoles !)

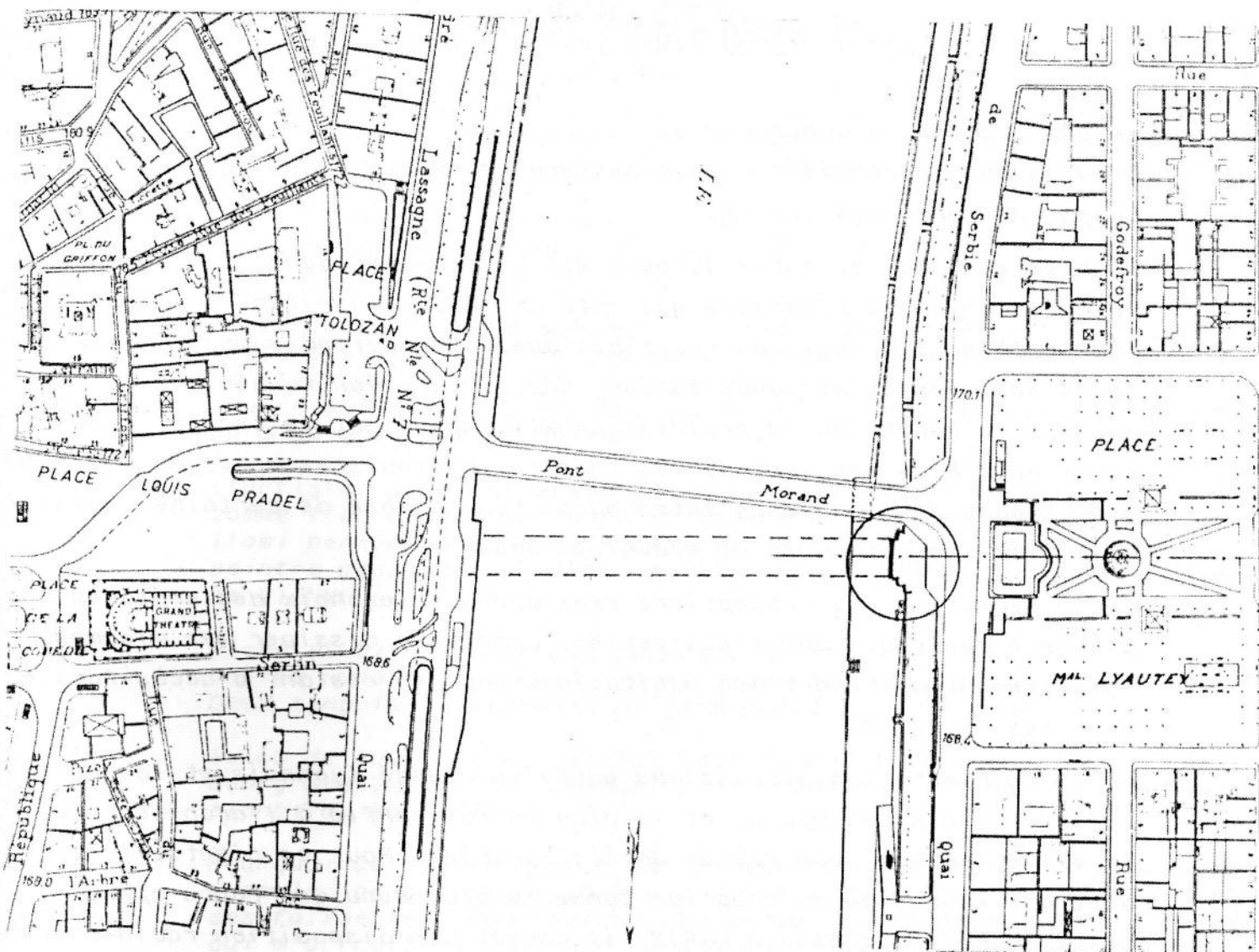
Dans le cadre de cette réflexion sur la réappropriation des berges, les têtes de ponts sont des lieux stratégiques, c'était déjà là le point de départ d'une conquête sur un autre territoire. Celle dont je souhaite vous entretenir, et que beaucoup de Lyonnais ne voient plus parce qu'elle a été sauvagement mutilée, est celle de l'ancien Pont MORAND, côté Place LYAUTEY.



Je ne vais pas vous raconter l'histoire de ce magnifique axe (Cours Franklin Roosevelt puis Cours Vitton), dévié par l'arrivée du métro, ce serait sans doute trop long, mais il est sûr que ce Cher M. MORAND a du se retourner dans sa tombe quand il s'en est rendu compte, lui !

Je souhaite simplement vous proposer de réfléchir à partir de l'existant en cherchant plutôt à réhabiliter cette trace encore fort belle.

L'aménagement imaginé, serait comme une serre posée sur ce soubassement puissant et signalerai le départ d'une reconquête des bas-ports.



La partie haute, volume dont l'affectation pourrait être destinée par exemple à une galerie d'exposition avec cafétéria - terrasse sous les arbres du mail déjà planté, devrait se prolonger sur le bas-port par un musée en plein-air de sculptures. Depuis longtemps, la Ville de LYON manque d'un espace à mettre à disposition des sculpteurs (l'expérience a été réalisée avec succès Quai Claude Bernard sur les bords de Seine à PARIS), créant ainsi pour les Lyonnais un merveilleux but de promenade tout près de l'Hôtel de Ville, de l'Opéra, du Parc de la Tête d'Or et du secteur Part-Dieu.

Cela nécessiterait évidemment de reprendre le revêtement du quai et de traiter le passage de la piste cyclable (Gerland - Miribel) autrement que comme une autoroute à vélos, et surtout avec un éclairage plus approprié que celui de la voirie. Ce lieu pourrait servir également de plateau pour des ballets ou des concerts en plein-air pour certaines occasions l'été.

J'espère vous avoir fait un peu rêver et avoir apporté ma contribution, en tant que riverain à ces fameux aménagements de berges.

J.P. DUMONTIER

(Urbaniste)

INFOS -

S.E.L.

► STATIONNEMENT QUAI ST ANTOINE

Nous avons appris qu'il avait été demandé d'autoriser le stationnement sur le quai St Antoine - en dehors des heures de marché - Nous avons écrit à ce sujet à Mr le Sénateur-Maire pour lui dire notre opposition à cet éventuel projet et avons, en même temps, suggéré d'agrandir le parking souterrain de Bellecour en profitant des travaux du métro.

Mr Michel NOIR - à qui nous avons adressé copie de notre lettre - a bien voulu nous répondre et nous informer qu'il n'était pas question de "sacrifier" au stationnement ce magnifique quai et que l'agrandissement du parking Bellecour était à l'étude.

Nous remercions Mr Michel NOIR de sa réponse.

La Ville a besoin de parkings, c'est évident, mais pas au prix de l'environnement. Il faut souligner les réalisations de parkings en cours (Fosse aux Ours, Antonin Poncet) ou en projet (rue Palais-Grillet, place des Terreaux) qui amélioreront le stationnement en conservant ce qui contribue à la beauté de la Ville.

Enfin, signalons la suggestion de Mr le Maire du 2e Arrondissement : instaurer un stationnement en talon quai St Antoine, ce qui augmenterait la capacité sans gêner la circulation.



► CHAPELLE DU LYCEE AMPERE

En 1985 nous avons engagé une action pour la réhabilitation de cet édifice. Nous avons eu des entretiens avec différentes personnalités à ce sujet.

Nous avons la satisfaction de constater que cette suggestion est en cours de réalisation. Le B.M.O. a publié, le 13 septembre 1987, une information de Mr le Sénateur-Maire de LYON visant à créer un fonds de concours pour l'étude d'un bâti de la Chapelle du Lycée Ampère.

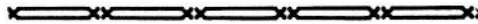
Nous remercions Mr le Sénateur-Maire de LYON, Mr le Maire du 2e Arrondissement, Mr MURE et toutes les personnalités qui ont bien voulu s'intéresser à ce projet.



► BAS-PORTS DU RHONE

En 1983 nous avons publié une plaquette concernant les bas-ports du Rhône. La Municipalité a, depuis, beaucoup oeuvré pour la mise en valeur des bas-ports. C'est un vaste programme dont certaines parties sont réalisées ou en cours de réalisation.

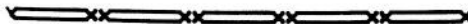
Nous serons, bien entendu, toujours prêts à apporter notre concours pour aider à ces réalisations. Nous allons, dans cet objectif, reprendre notre étude et faire de nouvelles suggestions.



► STATIONS DE METRO BELLECOUR ET ST JEAN

Nous nous sommes inquiétés de la décoration de ces deux stations particulièrement importantes.

Nous avons rencontré Mr WALDMANN, Directeur Général de la SEMALY à ce sujet. Nous avons appris qu'il n'y avait rien de prévu de particulier pour Bellecour (mais, peut-être, la Ville pourrait-elle réaliser une décoration dans la partie en sous-sol de la place Antonin Poncet ?) mais que St Jean serait particulièrement remarquable.



► DESENCLAVEMENT DE FOURVIERE

Nous avons demandé à Mme le Maire du 5e Arrondissement - dont nous savons l'intérêt qu'elle porte à ce projet - où en était l'étude du financement, seul mais important problème restant à résoudre.

Nous espérons avoir bientôt de bonnes nouvelles à ce sujet.

COMPTE RENDU
DE LA VISITE DU CIMETIERE DE LOYASSE
---:---:---

Le petit groupe d'adhérents de S.E.L. réuni le 17 octobre à Fourvière a eu la chance de visiter le cimetière de Loyasse sous la direction avisée de Véronique NETHER.

Le premier souci de notre guide a été de replacer dans son contexte la création de ce cimetière qui date de 1812. L'attitude des vivants face à la mort a subi, au cours des âges, de profondes modifications : après des siècles de cohabitation, une déclaration royale de 1766 et surtout le décret du 23 prairial an XII imposaient le transfert des cimetières hors des villes, les théories hygiénistes en vogue à l'époque rendant leur présence intra muros responsable de certaines maladies (fièvres putrides) et mauvaises odeurs...

Cette évolution des conceptions explique que le choix des emplacements s'arrête désormais aux lieux ventés, propres à dissiper les miasmes, relativement à l'écart des habitations tout en restant d'accès facile pour les familles.

Après de nombreuses discussions entre le clergé lyonnais et la Municipalité, Loyasse s'imposa, et le plan en fut confié à l'architecte de la Ville, Joseph Jean Pascal GAY (1775-1832). Pour ce cimetière, considéré à l'époque de sa création comme le plus beau de France après celui du Père Lachaise à PARIS, il conçut une disposition radio-concentrique, extrêmement rare, et dont Véronique NETHER signale qu'elle trouverait, de l'avis de certains, son origine dans l'appartenance de l'architecte à la Franc-maçonnerie.

A travers le circuit élaboré par notre accompagnatrice, est apparue la variété des monuments et des décorations, ainsi que la grande qualité du travail d'exécution, illustrant l'éclectisme des architectes et des sculpteurs et la maîtrise professionnelle des hommes de l'art au XIXe siècle, et confirmant l'importance prise alors par la dépouille mortelle par rapport à l'âme du défunt.

Sans les décrire tous, ce dont nous serions d'ailleurs techniquement incapables, on peut citer quelques exemples de la richesse d'inspiration des artistes. Ainsi, un petit temple "dorique", à côté duquel on trouve une stèle de petite taille, à colonne ionique et surmontée d'une sculpture (Chenavard architecte) ; un monument en forme d'autel taurobolique de 2 mètres de haut, décoré aux angles de têtes humaines reliées par des guirlandes (Chenavard architecte, Prost sculpteur) ; l'impressionnante pyramide de la famille PLENEY (c'est le monument

le plus haut du cimetière) surmontée d'une sculpture de la vierge ; une autre pyramide aux proportions parfaites quoique plus modestes, et dont les pierres sont assemblées de façon remarquable ; un monument d'influence byzantine, l'un des derniers à avoir conservé intact son vitrail intérieur ; un curieux autel richement décoré (urne funéraire, anges pleureurs et décor végétal) surmonté d'un baldaquin orné d'acrotères palmés et d'un faux plafond à caissons...

Rien ne semble arrêter l'imagination des artistes : V. NETHER fait remarquer que tout le vocabulaire architectural traditionnel est utilisé, mais très souvent détourné, afin de s'adapter à l'usage funéraire. Ceci explique que les éléments religieux les plus classiques telle la croix, symbole de la chrétienté, entourée de la couronne salvatrice, ou le flambeau renversé, image du passage à l'obscurité, côtoient le très étonnant sablier ailé, représentant le temps qui passe et rapproche de la mort mais aussi de l'espoir de la vie éternelle, ou des décors parfaitement païens comme les acrotères à têtes de gorgones éloignant les importuns vivants ou morts.

Enfin, l'absence de conventions artistiques rigoureuses autorise l'utilisation d'éléments classiques de l'architecture détachés de toute fonction architectionique, puisqu'à vocation exclusivement décorative (ainsi, les acrotères que l'on trouve non plus seulement aux extrémités et au sommet d'un fronton, mais tout le long de la corniche de l'entablement), et la réalisation d'oeuvres adaptées à la personnalité du défunt ou de sa famille (la pierre tombale d'un militaire de renom en forme de coussin sur lequel est posé un glaive, d'un réalisme saisissant ; la tombe du peintre Berjon, colonne ornée d'une palette gravée et surmontée de guirlandes de fleurs sculptées ; celle du Major Martin, en forme de stèle avec entablement aux 2/3, décorée d'une tête de lion symbolisant sa vaillance, d'éléphants et d'oiseaux exotiques rappelant ses campagnes ; le caveau des Pères Maristes à l'intérieur duquel on découvre les délicates gravures des ponts dessinés par les architectes Belin, (à qui appartenait la concession auparavant).

Cette visite a permis de prendre conscience de l'intérêt des cimetières. La pluralité d'expression qu'ils recèlent, tant pour l'architecture, la sculpture, l'iconographie que pour l'exécution, en font des témoins précieux de la richesse artistique du XIXe. Les efforts déjà faits dans le sens de la reconnaissance de ce patrimoine ne doivent pas faiblir, d'autant que la conservation des monuments s'avère délicate car la plupart d'entre eux, érigés par les familles sur des



concessions perpétuelles, sont aujourd'hui abandonnées. Or s'il est vrai que même les concessions perpétuelles peuvent faire l'objet d'une reprise en cas d'abandon (L 361-17, R 361-21 et suivants du Code des Communes), les municipalités ont parfois quelque scrupule à utiliser cette procédure souvent ressentie comme peu respectueuse. C'est en remerciant chaleureusement V. NETHER pour ses explications passionnantes, ... et le ciel... qui a été clément durant toute la visite, que les participants se sont séparés vers 11 h.30.

Catherine VOISIN

N'OUBLIEZ PAS

PROCHAINE REUNION DE TRAVAIL :

JEUDI 21 JANVIER 1988 à 18 h.30

Maison des Associations

Rue de la Brèche

LYON-St Jean

ORDRE DU JOUR :

- Informations générales
- Revue de Presse
- Etude Amphithéâtre des 3 Gaules.

TOUS les Membres de l'Association sont invités à participer à cette réunion.

OZA
REPRODUCTION

Photocopies tous formats
réduction, agrandissement
Photocopie couleur
du 21 x 29,7 cm à 1 x 2,7 m
Reproduction tous documents
Impression typo-offset, tirage de
plans, cartouches autocollants,
calques imprimés, impression sur
polyester

Tél 78.89.04.10
33, rue Malesherbes 69006 Lyon

CIRCULAIRES
TARIFS
CATALOGUES

Copieur de plans
Réduction
jusqu'à 80 cm de large
Longueur illimitée.
Valise à Lyon

• Matériel et fournitures
pour bureaux et bureaux
d'études
• Classement
• Calculatrices,
enregistreurs Olympus

revendeur officiel
Regma

Président : Henry BERCHTOLD
21 Ter, avenue Général Leclerc
69160 TASSIN - Tél. 78.34.34.17

Secrétaire : Marielle GIRAUD
47, rue St Georges
69005 LYON - Tél. 78.37.16.02

Trésorière : Catherine VOISIN
25, rue Barrême
69006 LYON - Tél. 78.94.01.19